



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 décembre 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 décembre 2016
 - 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016
 - 1.4 Adoption du règlement numéro 695 portant sur la régie interne des séances du conseil
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Registre des déclarations de plus de 200\$ des élus de la Municipalité
 - 2.2 Entente relative au transfert des pompiers - Régie incendie des Monts
 - 2.3 Autorisation – Renouvellement protections d'assurances – Groupe Ultima inc. / Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Assurances générales 2017
 - 2.4 Changements à la liste des assurés additionnels et annulation d'une protection au contrat d'assurance
 - 2.5 Rémunération du personnel électoral - Élection municipale du 5 novembre 2017
 - 2.6 Adhésion annuelle - Fédération québécoise des municipalités
 - 2.7 Adoption - Politique de gestion documentaire
 - 2.8 Appui à la démarche de la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de loi no 106 - Loi concernant la mise en oeuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives
 - 2.9 Autorisation de signature - Documents bancaires - Règlements, procès-verbaux et autres documents administratifs



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 2.10 Autorisation de signature - Transaction et quittance - Réclamation 1486, rue du Domaine
- 2.11 Autorisation de signature - Protocole d'entente - Services informatiques - MRC des Laurentides
- 2.12 Autorisation - Renouvellement adhésion - Groupe Femmes, Politique et Démocratie
- 2.13 Renouvellement de mandat - Jason Stock - Comité consultatif d'urbanisme
- 2.14 Autorisation – Signature - Renouvellement entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés
- 2.15 Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché notaire inc. - Vente du lot numéro 6 001 909, cadastre du Québec
- 2.16 Autorisation de signature - Bail - La Boutique Les Abeilles
- 2.17 Autorisation de signature - Convention - L'association pédagogique pour l'enfance libre
- 2.18 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
- 2.19 Mandat - De Petrillo Lechasseur Avocats inc. - 9047-0758 Québec inc.
- 2.20 Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. - Cession du lot 5 829 002, cadastre du Québec
- 2.21 Adhésion - Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides
- 3 Finance et trésorerie
 - 3.1 Ratification du journal des déboursés
 - 3.2 Modification de la résolution numéro 16-11-450 - Changement de bénéficiaire pour les paiements - Fourniture de services d'entretien de trois patinoires extérieures - Parc Léonidas-Dufresne - Val-David
- 4 Travaux publics
 - 4.1 Recommandation de paiement numéro 3 - Asphalte Bélanger - Réfection routière / Travaux de voirie 2016
 - 4.2 Recommandation de paiement / Décompte unique - Asphalte Bélanger - Réfection routière / Travaux de voirie 2016 (rue Jacques)
 - 4.3 Recommandation de paiement - Paiement de la retenue - Les constructions CJRB inc. - Aqueduc et égout rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux
 - 4.4 Recommandation de paiement - Réception finale des travaux - Municipalisation de la rue des Geais-Bleus
 - 4.5 Recommandation de paiement - Réception finale des travaux - Réfection routière / Travaux de voirie 2015
 - 4.6 Recommandation de paiement / Décompte numéro 1 - Asphalte Bélanger - Réfection routière / Travaux de voirie 2016 (Montée Gagnon)
- 5 Urbanisme et environnement
 - 5.1 Demande d'enseigne: 1054, route 117
 - 5.2 Demande d'enseigne: 1589, route 117
 - 5.3 Demande d'enseigne: 2454, rue de l'Église
 - 5.4 Demande d'aménagement de terrain: 2036, route 117
 - 5.5 Demande de construction: 1324, route 117
 - 5.6 Demande de construction: 2530, rue Adélar-Laviolette
 - 5.7 Dérogation mineure: 11, rue des Bouleaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 5.8 Dérogation mineure: 1324, route 117
- 5.9 Dérogation mineure: 1787, route 117
- 5.10 Dérogation mineure: 2874, rue Lamoureux
- 5.11 Mandat - Prévost, Fortin, D'Aoust avocats - Dossier Sablière Cloutier
- 5.12 Mandat - Prévost, Fortin, D'Aoust avocats - Dossier bâtiments dangereux
- 5.13 Surlargeurs du Parc linéaire du P'tit train du Nord - Lot 2 992 964, cadastre du Québec
- 6 Loisirs et culture
 - 6.1 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
 - 6.2 Autorisation de signature - Protocole d'entente - Forfaits duo - Hiver 2016-2017
 - 6.3 Approbation - Tarification de la programmation des activités de loisirs - Hiver 2017
 - 6.4 Adhésion Rando-Québec 2017 - Parc régional de Val-David-Val-Morin
- 7 Avis de motion
- 8 Projets de règlements
- 9 Règlements
 - 9.1 Adoption - Règlement numéro 715 relatif au contrôle des animaux en respect des orientations de la SPCA Laurentides-Labelle
- 10 Varia
 - 10.1 Remboursement des frais liés au dossier de Madame la conseillère Manon Paquin
- 11 Documents déposés
 - 11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
 - 11.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
 - 11.4 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
 - 11.5 Dépôt du certificat de la greffière - Règlements numéros 601-22-2, 601-22-3 et 601-22-4
- 12 Points d'information des conseillers
- 13 Période de réponses
- 14 Période d'interventions
- 15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Madame la mairesse cède la parole à Me Joanne Côté qui vulgarise divers aspects du règlement numéro 695 portant sur la régie interne des



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

séances du conseil ainsi que des dispositions pertinentes du Code municipal du Québec.

16-12-462

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2016

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Alain Tousignant demande l'ajout d'une résolution sous la rubrique *Varia* de l'ordre du jour;

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 soit adopté, avec l'ajout d'une résolution sous la rubrique *Varia*.

ADOPTÉE

16-12-463

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016.

ADOPTÉE

16-12-464

1.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 695 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 695 portant sur la régie interne des séances du conseil.

Note au procès-verbal :

Attendu l'adoption séance tenante du règlement numéro 695 portant sur la régie interne des séances du conseil, les rubriques *Varia* et *Période de réponses* sont ajoutées à l'ordre du jour. Quant à la rubrique *Période de questions*, elle est remplacée par la rubrique *Période d'interventions*.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

16-12-465

2.1 REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200\$ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le règlement décrétant les dispositions concernant le Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus de la Municipalité a été adopté lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2016;

ATTENDU QUE tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer son indépendance de jugement doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet d'une déclaration écrite par ce membre auprès du secrétaire-trésorier de la Municipalité;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier tient un registre public de ces déclarations;

ATTENDU QUE lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, le secrétaire-trésorier doit déposer un extrait de ce registre qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE déposer le registre des déclarations de plus de 200 \$ faites par les élus de la Municipalité depuis la dernière séance ordinaire du conseil municipal de l'année 2016 et qui est signé en date du 13 décembre 2016 par Me Marie-Pier Pharand, secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

16-12-466

2.2 ENTENTE RELATIVE AU TRANSFERT DES POMPIERS - RÉGIE INCENDIE DES MONTS

ATTENDU la création de la Régie incendie des Monts (RIDM) comprenant les municipalités de Lantier, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-Morin et l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE la RIDM doit embaucher les pompiers de chacune des municipalités qui la constituent;

ATTENDU QUE chacune des municipalités doit couper le lien d'emploi avec les pompiers concernés pour permettre leur transfert vers la RIDM;

ATTENDU QUE la date effective pour le transfert des pompiers de la municipalité vers la RIDM est le 1er janvier 2017;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal coupe le lien d'emploi des pompiers dont la liste des noms apparaît ci-après, pour permettre leur transfert vers la RIDM et ce, en date du 1er janvier 2017.

NOMS

Michel Thibault
Laurent Querrach
Mario St-Pierre
Patrice Choquette
Jean-François Hétu
Jeff Marleau
Yoan Séguin
Luc-Antoine Piché-Ladouceur
Guillaume Marcil-Faure
Catherine Robertson
Xavier-Pierre Robichaud
Stéphane Primeau
Daniel Plamondon
Érick De Bellefeuille
Dany Boucher
Mathieu Patoine
Renée-Claude Bastien
Maxime Ducharme
Stéphanie Deslaurier
Jules Lamontagne

ADOPTÉE

16-12-467

2.3 AUTORISATION – RENOUELEMENT PROTECTIONS D'ASSURANCES – GROUPE ULTIMA INC. / MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – ASSURANCES GÉNÉRALES 2017

ATTENDU la mise à jour des protections d'assurances effectuées au cours de l'année 2016;

ATTENDU la proposition de renouvellement des assurances générales de la Municipalité par le Groupe Ultima inc. / MMQ au coût maximal proposé de 82 904,00 \$ pour l'année 2017;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de renouveler les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

contrats d'assurances pour l'année 2017 avec le Groupe Ultima inc. / MMQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques à renouveler les polices d'assurances de la Municipalité pour l'année 2017 avec le Groupe Ultima inc. / MMQ par l'entremise du représentant autorisé, les Assurances Jones inc.;

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à payer le montant total maximum de 82 904,00 \$ (taxes incluses) pour ce faire.

ADOPTÉE

16-12-468

2.4 CHANGEMENTS À LA LISTE DES ASSURÉS ADDITIONNELS ET ANNULATION D'UNE PROTECTION AU CONTRAT D'ASSURANCE

ATTENDU QUE suite à la mise à jour annuelle du dossier d'assurance de la Municipalité, il y a lieu d'effectuer des changements à la liste des assurés additionnels ainsi que l'annulation d'une protection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal annule comme assuré additionnel l'organisme "Lézarts Loco";

QUE le conseil municipal annule la protection d'assurance accident pour les pompiers volontaires et premiers répondants et ce, à compter du 1er janvier 2017.

ADOPTÉE

16-12-469

2.5 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL - ÉLECTION MUNICIPALE DU 5 NOVEMBRE 2017

ATTENDU QUE les prochaines élections municipales auront lieu le 5 novembre 2017;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut établir le tarif de la rémunération du personnel électoral conformément à l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal adopte les tarifs de la rémunération du personnel électoral tels que ci-après mentionnés;

Président d'élection	0,69 \$ par électeur + forfait de 2 600 \$
Adjointe au président: 50 % du président	+ 260 \$
Secrétaire d'élection	80 % du président
Préposé au maintien de l'ordre	VPA 160 \$ SCR 210 \$
Préposé à la table de vérification	VPA 150 \$ SCR 200 \$
Préposé à l'accueil	VPA 150 \$ SCR 200 \$
Scrutateur	VPA 165 \$* SCR 215 \$
Secrétaire	VPA 150 \$* SCR 200 \$
Séance d'information (obligatoire)	Forfait de 30 \$
Commission de révision	Forfait + Taux horaire
Président	120 \$ 24 \$
Vice-président	95 \$ 20 \$
Secrétaire	70 \$ 20 \$
Personnel clérical	

*plus 55 \$ pour le dépouillement, si nécessaire.

ADOPTÉE

16-12-470

2.6 ADHÉSION ANNUELLE - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités, et ce, au coût de 4 284,67 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

16-12-471

2.7 ADOPTION - POLITIQUE DE GESTION DOCUMENTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité a l'obligation légale d'adopter une politique dans le but d'assurer la conformité de la gestion documentaire au sein de son organisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la politique de gestion documentaire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

datée du 21 octobre 2016.

ADOPTÉE

16-12-472

2.8 APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS SUR LE PROJET DE LOI NO 106 - LOI CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

ATTENDU QUE le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi numéro 106 soit la *Loi concernant la mise en oeuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

ATTENDU QU'il apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

ATTENDU QUE les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

ATTENDU QU'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi numéro 106 le 29 septembre 2016;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE, lors de l'assemblée générale le 1er octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

ATTENDU l'adoption récente du projet de loi 106 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal dénonce l'adoption du projet de loi 106;

QUE le conseil municipal demande l'abrogation de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;

QUE le conseil municipal transmette une copie de la présente résolution à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

ADOPTÉE

16-12-473

2.9 AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS BANCAIRES - RÈGLEMENTS, PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

ATTENDU QUE le conseil doit nommer les personnes ayant l'autorisation de signer les documents relatifs à l'administration de la Municipalité;

ATTENDU QUE les signataires sont autorisés à signer conjointement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE madame Nicole Davidson, mairesse,
ou madame Kathy Poulin, conseillère,
ou monsieur Denis Charlebois, conseiller,

ET monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier,
ou monsieur Yves Frenette, directeur général adjoint,
ou monsieur Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint,

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, tous chèques et autres documents bancaires relatifs à l'administration de la Municipalité.

QUE madame Nicole Davidson, mairesse,
ou madame Kathy Poulin, conseillère,
ou monsieur Denis Charlebois, conseiller,

ET monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier,
ou monsieur Yves Frenette, directeur général adjoint,
ou monsieur Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint,
ou Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, les procès-verbaux, les règlements, les contrats impliquant une dépense de plus de 25 000 \$ et autres documents de même nature autres que bancaires, relatifs à l'administration de la Municipalité.

Malgré ce qui précède, le conseil municipal a autorisé les fonctionnaires à signer seul les contrats et autres documents de même nature, autres que bancaires, dans leur champs de compétence et en respect des limites financières, conformément aux dispositions du Règlement numéro 700 intitulé *Règlement établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.*

QUE cette résolution abroge toutes les résolutions précédemment adoptées par le conseil municipal relativement aux autorisations de signature de même nature.

ADOPTÉE

16-12-474

2.10 AUTORISATION DE SIGNATURE - TRANSACTION ET QUITTANCE - RÉCLAMATION 1486, RUE DU DOMAINE

ATTENDU QUE le ou vers le 28 juin 2016, les propriétaires du 1486, rue du Domaine auraient subi des dommages à leur propriété notamment en raison des pluies estivales;

ATTENDU QUE suivant ces prétendus dommages, les propriétaires ont présenté une réclamation à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire régler l'issue de la réclamation par le biais d'une transaction et quittance à la satisfaction des parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques à signer la transaction et quittance à intervenir entre la Municipalité et les réclamants.

ADOPTÉE

16-12-475

2.11 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - SERVICES INFORMATIQUES - MRC DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE par sa résolution 2002.10.2942, la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence en matière d'implantation, d'exploitation et d'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante, à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien, suivant les formalités énoncées dans la Loi;

ATTENDU QUE des investissements importants en équipements et en infrastructures ont été réalisés et que les municipalités composant la MRC ont émis le souhait de confier à cette dernière divers services informatiques;

ATTENDU QU'il y a lieu de dresser, par le biais d'une entente, le rôle et les responsabilités de chacune des parties afin d'assurer que la MRC puisse offrir un service de qualité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté lors du conseil des maires du mois de juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE madame Nicole Davidson, mairesse, et Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques, soient autorisées à signer le protocole d'entente susmentionné.

ADOPTÉE

16-12-476

2.12 AUTORISATION - RENOUELEMENT ADHÉSION - GROUPE FEMMES, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE

ATTENDU QUE le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) est un organisme d'éducation populaire, sans but lucratif et incorporé dont les activités visent essentiellement l'intégration des femmes à tous les niveaux de décision des instances politiques, organismes et entreprises privées et publiques;

ATTENDU QUE le GFPD offre entre autres diverses formations qui s'adressent exclusivement aux femmes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le conseil municipal à renouveler l'adhésion à Groupe Femmes, Politique et Démocratie;

D'autoriser le directeur de la trésorerie à payer la somme de 150 \$ (taxes non applicables) pour une année.

ADOPTÉE

16-12-477

2.13 RENOUELEMENT DE MANDAT - JASON STOCK - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal renouvelle le mandat de monsieur Jason Stock au sein du Comité consultatif d'urbanisme et ce, pour une période de deux (2) ans soit jusqu'en décembre 2018.

ADOPTÉE



No de résolution
ou année **16-12-478**

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

2.14 AUTORISATION – SIGNATURE - RENOUELEMENT ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE POUR LES SERVICES AUX SINISTRÉS

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile et le Code municipal ;

ATTENDU QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en oeuvre de services aux sinistrés lors de sinistre

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la Municipalité et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la signature par la mairesse, madame Nicole Davidson, et la directrice des affaires juridiques, Me Marie-Pier Pharand, d'une entente prévoyant les paramètres de collaboration entre la Municipalité et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur et ce, pour un montant total de 756,32 \$ représentant un montant de 0,16 \$/per capita pour une population de 4 727 personnes couvrant la période d'un an.

ADOPTÉE

16-12-479

2.15 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRE INC. - VENTE DU LOT NUMÉRO 6 001 909, CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU l'offre d'achat de monsieur Jean-François Giasson et madame Karine Mathieu datée du 26 août 2016;

ATTENDU les dispositions du Code municipal quant à l'aliénation d'un



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

bien appartenant à la Municipalité;

ATTENDU QUE le lot qui sera vendu est en fait une portion de rue et que la vente est faite dans le but de permettre aux acquéreurs de regrouper ledit lot avec un lot qu'ils possèdent déjà;

ATTENDU QUE le nouveau lot issu de ce regroupement sera de forme irrégulière, donc ne sera pas conforme au règlement de lotissement numéro 602;

ATTENDU QUE cette vente et les opérations cadastrales qui s'en suivront sont faites dans l'intérêt de toutes les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate Me Daniel Pagé, notaire ou l'un de ses associés, pour préparer l'acte de vente par la Municipalité à monsieur Jean-François Giasson et madame Karine Mathieu (les acquéreurs), du lot numéro 6 001 909, cadastre du Québec, en contrepartie d'un montant de 500 \$, les honoraires étant aux frais de la Municipalité;

QUE le conseil municipal autorise madame Nicole Davidson, mairesse et Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques, à signer l'acte de vente;

QUE le conseil municipal donne son aval à la création d'un lot de forme irrégulière, issu du regroupement de lots par les acquéreurs, conditionnellement à ce qu'une demande de dérogation mineure soit présentée à la Municipalité, aux frais de cette dernière.

ADOPTÉE

16-12-480

2.16 AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL - LA BOUTIQUE LES ABEILLES

ATTENDU la résolution 15-15-512, laquelle prévoyait la signature d'un bail intervenu entre la Municipalité et l'organisme la Boutique Les Abeilles rétroactif au 30 septembre 2015, jusqu'en 2018;

ATTENDU QUE malgré la résolution, les parties n'ont jamais officiellement signé de documents, le bail ainsi que les conditions y prévues existant donc tacitement;

ATTENDU QUE la Boutique Les Abeilles désire modifier les conditions du bail existant entre elle et la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques à signer un bail à intervenir entre la Municipalité et la Boutique les Abeilles, d'une durée de trois (3) ans.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ADOPTÉE

16-12-481

2.17 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION - L'ASSOCIATION PÉDAGOGIQUE POUR L'ENFANCE LIBRE

ATTENDU la résolution numéro 16-10-409, laquelle confirme la conformité aux règlements d'urbanisme d'un panneau d'interprétation confectionné par la Municipalité afin d'être installé sur un lot appartenant à l'organisme École Imagine - L'APPEL;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques à signer une convention entre la Municipalité et L'association pédagogique pour l'enfance libre (École Imagine - L'APPEL) pour l'installation d'un panneau d'interprétation sur un lot appartenant à l'organisme.

ADOPTÉE

16-12-482

2.18 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

16-12-483

2.19 MANDAT - DE PETRILLO LECHASSEUR AVOCATS INC. - 9047-0758 QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE 9047-0758 Québec inc. est propriétaire d'un lot connu comme étant la rue des Hauts-Bois;

ATTENDU QUE la rue des Hauts-Bois ne peut être municipalisée, 9047-0758 Québec inc. négligeant de la rendre conforme aux normes municipales en ce que:

- 9047-0758 Québec inc. a omis de transmettre, tel que requis dans la correspondance du 12 octobre 2016 transmise par la service de l'urbanisme, les plans et devis demandés, visant la mise aux normes de la rue;

- 9047-0758 Québec inc. a négligé d'obtenir tous les permis et/ou certificat requis au plus tard le 30 juin 2016;

ATTENDU QUE 9047-0758 Québec inc. ne se conforme pas à la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QU'au surplus, la Municipalité est toujours en attente du paiement de diverses factures dues par 9047-0758 Québec inc. et ce, malgré les nombreux avis et mise en demeure envoyés à la compagnie;

ATTENDU QUE 9047-0758 Québec inc. a des impôts fonciers impayés dus à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate Me Thierry Lechasseur ou l'un de ses associés de la firme De Petrillo Lechasseur avocats inc. afin qu'il entreprenne toutes les procédures judiciaires qui s'imposent contre 9047-0758 Québec inc. et ce, afin de régulariser tout litige présentement en cour avec la Municipalité.

ADOPTÉE

16-12-484

2.20 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRES INC. - CESSION DU LOT 5 829 002, CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU l'entente intervenue le 17 octobre 2013 entre monsieur Fulvio



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Mini, madame Martine Paquin et la Municipalité, relative à la relocalisation du sentier de ski de fonds nommé "Western 14";

ATTENDU la demande de permis de lotissement numéro 2016-10010;

ATTENDU la résolution numéro 16-09-344, laquelle prévoyait la cession des lots 5 829 001 et 5 829 002 laquelle donnait suite à l'entente entre les parties;

ATTENDU QUE la volonté réelle des parties ne concernait pas deux lots, mais exclusivement le lot 5 829 002;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger le contenu de la résolution numéro 16-09-344 en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate Me Daniel Pagé, notaire ou l'un de ses associés, pour préparer l'acte de cession par monsieur Fulvio Mini et madame Martine Paquin à la Municipalité, du lot 5 829 002, au cadastre du Québec;

QUE le conseil municipal autorise madame Nicole Davidson, mairesse et Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques à signer l'acte de cession entre la Municipalité, monsieur Mini et madame Paquin;

QUE tous les frais exigés par l'arpenteur-géomètre et par le notaire soient à la charge exclusive de la Municipalité;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 16-09-344.

ADOPTÉE

16-12-485

2.21 ADHÉSION - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE suite à des modifications apportées aux règlements généraux, la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides doit constituer sa liste de membres actifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité à titre de membre actif à la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides, et ce, gratuitement.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU la recommandation de paiement du 29 novembre 2016, transmise par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 3 concernant la réfection routière / travaux de voirie 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Asphalte Bélanger la somme de 29 667,31 \$ taxes incluses.

Monsieur Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

16-12-489

4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT / DÉCOMPTE UNIQUE - ASPHALTE BÉLANGER - RÉFECTION ROUTIÈRE / TRAVAUX DE VOIRIE 2016 (RUE JACQUES)

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation de paiement du 29 novembre 2016, transmise par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte unique concernant la réfection routière / travaux de voirie 2016 (rue Jacques);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Asphalte Bélanger la somme de 13 206,19 \$ taxes incluses.

Monsieur Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

16-12-490

4.3 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - PAIEMENT DE LA RETENUE - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - AQUEDUC ET ÉGOUT RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX

ATTENDU la recommandation de paiement du 22 novembre 2016,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

transmise par M. Nicolas Telmosse, ingénieur de la firme WSP, relativement au paiement de la retenue de 5 % concernant les travaux d'aqueduc et d'égout des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Les constructions CJRB inc. la somme de 86 779,39 \$ taxes incluses.

Madame la conseillère Ghislaine Boisclair remercie pour ces travaux.

ADOPTÉE

16-12-491

4.4 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX - MUNICIPALISATION DE LA RUE DES GEAIS-BLEUS

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation du 1er décembre 2016, préparée par monsieur Alexandre Latour, ingénieur pour la firme Equipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 4 - réception finale, concernant les travaux de municipalisation de la rue des Geais-Bleus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Pavages Multipro inc. la somme de 6 707,43 \$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 697, le tout sous réserve de la réception des quittances requises, le cas échéant.

ADOPTÉE

16-12-492

4.5 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX - RÉFECTION ROUTIÈRE / TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU la recommandation de paiement du 1er décembre 2016, transmise par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils senc, relativement à la réception finale des travaux concernant la réfection routière / travaux de voirie 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Pavages Multipro inc. la somme de 109 528,93 \$ taxes incluses.

Monsieur Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

16-12-493

4.6 RECOMMANDATION DE PAIEMENT / DÉCOMPTE NUMÉRO 1 - ASPHALTE BÉLANGER - RÉFECTION ROUTIÈRE / TRAVAUX DE VOIRIE 2016 (MONTÉE GAGNON)

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation de paiement du 29 novembre 2016, transmise par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 1 concernant la réfection routière / travaux de voirie 2016 (montée Gagnon);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Asphalte Bélanger la somme de 48 867,91 \$ taxes incluses.

Monsieur Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-12-494

5.1 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1054, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Michel Brisson (UMB) concernant le projet de modification d'enseigne au 1054, route 117.

ATTENDU QUE l'enseigne présente des couleurs sobres et des tons harmonisés en évitant l'emploi des couleurs éclatantes ou fluorescentes;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne sur poteau numéro 2016-00075 au 1054, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 22 septembre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-12-495

5.2 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1589, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Simon Vanier concernant le projet d'enseigne au 1589, route 117.

ATTENDU QUE l'enseigne ne fait pas partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment puisqu'elle présente des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui ne respectent pas le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse le projet d'enseigne numéro 2016-00066 au 1589, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 22 septembre 2016.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annexe **16-12-496**

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

5.3 DEMANDE D'ENSEIGNE: 2454, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de monsieur Michael Avrill concernant le projet d'enseigne au 2454, rue de l'Église.

ATTENDU QUE l'enseigne doit faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne sur poteau numéro 2016-00074 au 2454, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan reçu le 16 novembre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-12-497

5.4 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2036, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Serge Comeau concernant le projet d'aménagement de terrain au 2036, route 117.

ATTENDU QUE les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2016-00069 au 2036, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 27 octobre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

16-12-498

5.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1324, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Jean-Marc Tisseur concernant l'agrandissement du bâtiment principal au 1324, route 117.

ATTENDU QUE dans le cas de bâtiments à vocation commerciale, la façade principale des bâtiments doit être marquée par une importante fenestration de manière à maximiser l'éclairage naturel à l'intérieur des bâtiments et à souligner la fonction commerciale du bâtiment;

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises;

ATTENDU QUE le projet ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00073 au 1324, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 18 novembre 2016.

ADOPTÉE

16-12-499

5.6 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 2530, RUE ADÉLARD-LAVIOLETTE

DEMANDE de messieurs Martin Tailleur et Yannick Weissshuhn concernant la modification des plans de construction au 2530, rue Adélard-Laviolette.

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment et de l'intervention projetée sont adaptées à la topographie du terrain;

ATTENDU QUE la volumétrie du bâtiment tient compte des percées visuelles vers les sommets de montagne;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00079 au 2530, rue Adélard-Laviolette, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 21 octobre 2016, le tout sous réserve de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-12-500

5.7 DÉROGATION MINEURE: 11, RUE DES BOULEAUX

DEMANDE de monsieur Marcel Bellemare relativement au 11, rue des Bouleaux afin de permettre l'empiètement du bâtiment principal de 2,36 mètres dans la marge de recul latérale et de 8,57 mètres dans la marge arrière.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU'il existe un préjudice sérieux pour le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure en date du 10 novembre 2016 numéro 2016-00076 au 11, rue des Bouleaux, tel que démontré sur le plan préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 1855, en date du 2 novembre 2016.

ADOPTÉE

16-12-501

5.8 DÉROGATION MINEURE: 1324, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Jean-Marc Tisseur relativement au 1324, route 117 afin de permettre l'empiètement de l'agrandissement projeté du bâtiment principal de 5,62 mètres dans la marge de recul avant secondaire.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU'il existe un préjudice sérieux pour le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure en date du 10 novembre 2016 numéro 2016-00077 au 1324, route 117, tel que démontré sur le plan préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, minute 3154, en date du 14 novembre 2016.

ADOPTÉE

16-12-502

5.9 DÉROGATION MINEURE: 1787, ROUTE 117

DEMANDE de madame Renée Labelle et monsieur Jocelyn Sauvageau relativement au 1787, route 117 afin de permettre l'aménagement d'un logement au sous-sol en dessous de l'usage commercial alors qu'en vertu du Règlement de zonage numéro 601 dans un bâtiment mixte, les logements ne peuvent se situer en dessous de l'usage commercial.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU'il existe un préjudice sérieux pour les demandeurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure en date du 10 novembre 2016 numéro 2016-00078 au 1787, route 117, tel que démontré sur le plan préparé par Anik Daoust, design architectural, en date du 14 novembre 2016.

ADOPTÉE

16-12-503

5.10 DÉROGATION MINEURE: 2874, RUE LAMOUREUX

DEMANDE de monsieur Éric Legault relativement au 2874, rue Lamoureux afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire, soit un garage privé:

- d'une superficie totale de 66,9 mètres carrés, soit 6,9 mètres carrés de plus que le maximum autorisé de 60 mètres carrés;

- l'installation d'une porte de garage d'une hauteur de 4,26 mètres, soit 1,52 mètre de plus que le maximum autorisé de 2,75 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU'il existe un préjudice sérieux pour le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00065 au 2874, rue Lamoureux, tel que démontré sur le document préparé par L-P Lortie, ingénieur Jr, reçu le 1er novembre 2016.

ADOPTÉE

16-12-504

5.11 MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST AVOCATS - DOSSIER SABLIÈRE CLOUTIER

Afin de respecter le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité, monsieur le conseiller Alain Tousignant ne participera pas aux délibérations concernant la présente résolution.

ATTENDU l'ordonnance de la Cour en mai 2015 afin que la Sablière Cloutier cesse l'exploitation sur 61 mètres de chaque côté et qu'elle procède à la remise en état au plus tard en septembre 2015;

ATTENDU QU'en décembre 2015 un délai soit accordé afin que les travaux soient complétés au plus tard le 31 octobre 2016;

ATTENDU QUE les travaux ne sont toujours pas complétés et que la revégétalisation n'est pas conforme, la remise en état de la sablière n'étant donc pas conforme;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises;

ATTENDU QU'il est recommandé d'homologuer la transaction du 1er décembre 2015 dans le dossier numéro 700-17-009452-128 afin de faire exécuter le jugement du 1er décembre 2014;

Il est proposé que le conseil municipal mandate la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour homologuer la transaction du 1er décembre 2015 dans le dossier numéro 700-17-009452-128 afin de faire exécuter le jugement du 1er décembre 2014 et/ou toute autre procédure légale requise dans les présentes circonstances;

Madame la conseillère Ghislaine Boisclair demande le report de l'adoption de la résolution telle que proposée;

Le vote sur le report de l'adoption de la résolution telle que proposée est demandé:

Votes en faveur du report de la résolution telle que proposée: 2

Votes contre le report de la résolution telle que proposée : 4



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Le vote sur l'adoption de la résolution telle que proposée est demandé:

Votes en faveur de l'adoption de la résolution telle que proposée : 4

Votes contre l'adoption de la résolution telle que proposée: 2

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu

QUE le conseil municipal mandate la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour homologuer la transaction du 1er décembre 2015 dans le dossier numéro 700-17-009452-128 afin de faire exécuter le jugement du 1er décembre 2014 et/ou toute autre procédure légale requise dans les présentes circonstances.

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

16-12-505

5.12 MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST AVOCATS - DOSSIER BÂTIMENTS DANGEREUX

ATTENDU QUE les bâtiments situés aux 1428, Le Familial, 984, Tour-du-Lac et 1346-1348, route 117 à Val-David sont considérés comme étant des bâtiments soit dangereux et/ou abandonnés;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer les procédures judiciaires qui s'imposent et pour représenter la Municipalité à la Cour supérieure, le cas échéant, relativement à la dangerosité des bâtiments situés aux 1428, Le Familial, 984, Tour-du-Lac et 1346-1348, route 117 à Val-David, lesdites procédures pouvant mener à des ordonnances visant la démolition des immeubles.

ADOPTÉE

16-12-506

5.13 SURLARGEURS DU PARC LINÉAIRE DU P'TIT TRAIN DU NORD - LOT 2 992 964, CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un Programme particulier d'urbanisme visant le coeur villageois;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de promouvoir le développement du parc Léonidas-Dufresne;

ATTENDU QUE le parc est une destination de choix pour les cyclistes et pour les amateurs de plein-air et que le conseil municipal désire bonifier l'emplacement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entreprenne les procédures afin d'acquérir les surlageurs du Parc linéaire, et en informe conséquemment la MRC des Laurentides afin que les démarches en ce sens puissent être entreprises;

QUE le conseil municipal mandate le directeur du service d'urbanisme pour signer les documents pertinents donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

16-12-507

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes d'aide financière reçues;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes suivants:

À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière (Fonds général) :

- 250 \$ - Ensemble vocal Ô Chœur du Nord (commandite dans le programme des concerts de décembre 2016);
- 400 \$ + 2 certificats-cadeau pour une passe de saison au parc régional de Val-David-Val-Morin / saison 2017-2018 - Palliaco;
- 100 \$ - L'Ombre-Elle;
- 350 \$ - Association régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides;
- 200 \$ - Prévoyance envers les aînés;
- 200 \$ - Centre d'action bénévole.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

16-12-508

6.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - FORFAITS DUO - HIVER 2016-2017

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-haut, le Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteurs Dufresne et Far Hills et la Municipalité désirent offrir aux fondeurs un forfait combiné afin de leur donner accès à la fois au Parc linéaire et au Parc régional;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la signature par la directrice du service loisirs et culture du protocole d'entente Forfaits duo - hiver 2016-2017, avec le Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteurs Dufresne et Far Hills et la MRC des Pays-d'en-haut;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-12-509

6.3 APPROBATION - TARIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS - HIVER 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la tarification de la programmation des activités de loisirs - Hiver 2017 et d'en autoriser la tenue sur la place publique le cas échéant :

Enfants	Judo, kung fu (7-12 ans)	75,00 \$
Adultes	Judo, kung fu (13 ans et +)	75,00 \$
	Danse sociale	98,00 \$
	Volley-ball récréatif	75,00 \$
	Ateliers de photographie	70,00 \$
	Atelier de fabrication de savons	85,00 \$
	Atelier conférence "Peintres québécois"	60,00 \$
	Initiation à la géologie	50,00 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

50 ans et +	Mise en forme et vitalité	1x/sem 130,00 \$ ou 2x/sem 230,00 \$
	Pilates et tonus	1x/sem 130,00 \$ 2x/sem 230,00 \$
Adultes et enfants 7 ans et +	Karaté	150,00 \$

ADOPTÉE

16-12-510

6.4 ADHÉSION RANDO-QUÉBEC 2017 - PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion à Rando-Québec 2017 -
Parc régional de Val-David-Val-Morin, et ce, au coût de 125,00 \$ taxes
incluses.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point

9 RÈGLEMENTS

16-12-511

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 715 RELATIF AU CONTRÔLE DES ANIMAUX EN RESPECT DES ORIENTATIONS DE LA SPCA LAURENTIDES-LABELLE

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 715 relatif au contrôle des animaux en respect des orientations de la SPCA Laurentides-Labelle.

ADOPTÉE

10 VARIA

Attendu l'adoption séance tenante du règlement numéro 695 portant sur la régie interne des séances du conseil, la rubrique *Varia* est intégrée à l'ordre du jour.

16-12-512

10.1 REMBOURSEMENT DES FRAIS LIÉS AU DOSSIER DE MADAME LA CONSEILLÈRE MANON PAQUIN

Madame la conseillère Manon Paquin se retire de la participation aux délibérations.

ATTENDU la demande de monsieur le conseiller Alain Tousignant d'ajouter une résolution sous la rubrique *Varia* au moment de l'adoption de l'ordre du jour, ce dernier en fait la lecture séance tenante;

ATTENDU QUE madame la conseillère Manon Paquin est visée par une plainte alléguée de harcèlement psychologique à l'encontre d'un cadre de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas suivi les étapes énoncées dans sa politique contre le harcèlement pour aller directement à l'étape de l'enquête;

ATTENDU QUE la Municipalité a embauché un professionnel de la Fédération québécoise des municipalités pour la représenter;

ATTENDU que madame Paquin a droit à une défense pleine ainsi qu'à la présomption d'innocence;

Monsieur le conseiller Alain Tousignant propose que la Municipalité défraie les coûts d'un avocat pour la représenter ainsi que tous les coûts et frais connexes au dossier;

Madame la conseillère Ghislaine Boisclair appuie la résolution telle que proposée;

Monsieur le conseiller Daniel Lévesque propose le report de l'adoption de la résolution telle que proposée;

Madame la mairesse Nicole Davidson intervient pour résumer les deux propositions et vérifier l'intention des proposants;

Le vote est demandé sur le report de l'adoption de cette résolution

Votes en faveur du report de l'adoption de cette résolution : 6

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal reporte l'adoption de la résolution visant la demande de remboursement des frais liés au dossier de madame la conseillère Manon Paquin.

Madame Manon Paquin ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 21 novembre 2016.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de novembre 2016, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de novembre 2016 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

11.5 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - RÈGLEMENTS NUMÉROS 601-22-2, 601-22-3 ET 601-22-4

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant les règlements numéros 601-22-2, 601-22-3 et 601-22-4 modifiant le règlement de zonage 601 afin d'apporter certaines modifications.

L'objet de ces règlements est d'ajouter à la nouvelle grille des spécifications de la nouvelle zone H-32 les usages suivants:

Règlement numéro 601-22-2: logement supplémentaire au sous-sol : **76 signatures**

Règlement numéro 601-22-3: service / commerce à domicile: **84 signatures**

Règlement numéro 601-22-4: rapport plancher / terrain maximal de 25 %: **106 signatures**

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Attendu l'adoption séance tenante du règlement numéro 695 portant sur la régie interne des séances du conseil, la rubrique *Période de réponses* est intégrée à l'ordre du jour.

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Attendu l'adoption séance tenante du règlement numéro 695 portant sur la régie interne des séances du conseil, la rubrique *Période d'interventions* remplace la rubrique *Période de questions*.

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

16-12-513 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 13 décembre 2016 soit levée à 22h09.


ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David


Nicole Davidson
Présidente d'assemblée


Nicole Davidson
Mairesse


Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière